



Pension alimentaire pour enfant majeur

Par **stephen33**, le **12/07/2010** à **18:16**

Bonjour,

ma fille a 18 ans et va rentrer à l'université. je voudrais lui verser la pension alimentaire au lieu de la verser à mon ex épouse qui en a la garde.

Pouvez vous m'indiquer comment procéder sachant que cette pension est prélevée directement sur mon salaire après "décision" d'huissier.

Par **locoloulou**, le **16/07/2010** à **20:23**

Bonjour

c'est tout a fait possible de verser la pension alimentaire à l'enfant, mais il faut repasser devant le juge afin qu'il modifie le jugement. en l'état vous ne devez pas verser à l'enfant

Par **Marion2**, le **16/07/2010** à **21:39**

Bonsoir,

Envoyez un courrier recommandé AR au Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de votre ex-épouse.